



## Commune de COMBS LA VILLE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 juin 2021

### Délibération n° 03

**Date de convocation**

04.06.2021

**Date d'affichage**

08.06.2021

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 30

votants : 35

**Objet : Annulation de titres de recettes correspondant à la dette de particuliers**

L'an deux mil vingt et un, le quatorze juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI par M. C. GHIS – M. E. ALAMAMY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

**Absents représentés**

Mme M. GOTIN par M. J. SAMINGO – M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY par M. F. BOURDEAU – Mme A. ADJELI par M. S. ROUILLIER

Madame Françoise SAVY a été élue secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

VU l'avis de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

VU la décision rendue exécutoire le 25 mars 2018 par la Commission de surendettement des particuliers de la Seine et Marne du 20 mars 2020, transmis par le Comptable Public en date du 4 mars 2021,

VU la décision rendue exécutoire le 13 septembre 2018 par la Commission de surendettement des particuliers de la Seine et Marne du 13 septembre 2018, transmis par le Comptable Public en date du 15 mars 2021,

VU la décision rendue exécutoire le 21 mars 2019 par la Commission de surendettement des particuliers de la Seine et Marne du 07 février 2019, transmis par le Comptable Public en date du 4 mars 2021,

VU la décision rendue exécutoire le 18 avril 2019 par la Commission de surendettement des particuliers de la Seine et Marne, transmis par le Comptable Public en date du 12 avril 2021,

VU la décision rendue exécutoire le 25 juin 2020 par la Commission de surendettement des particuliers de la Seine et Marne du 20 février 2020, transmis par le Comptable Public en date du 4 mars 2021,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2021, au chapitre 65, compte 6542,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**ANNULE** les titres de recettes ci-annexés pour un montant total de 4 701.74 euros,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toute pièce consécutive à cette décision,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 14 juin 2021

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 35  
Contre : -  
Abstentions : -